oublié, petit Guite implorant, les bras levés, criait à Juret :

— Les sous de l'armoire, c'est pour guérir mon petit frère.

La hache était retombée. Une plaie béante montrait le pauvre linge de la famille rangé sur les rayons. Presque dégrisé, l'ivrogne tournait comme une bête.

— Ton petit frère est mort, dit la Juretto à Guite, il n'a plus besoin de cet argent.

Alors, l'homme parut comprendre. Il s'élança vers le berceau, regarda avec des yeux hallucinés. Peu à peu, la notion des choses lui revenait. La Juretta avait ouvert l'armoire. Quand il se retourna, elle lui dit, montrant le meuble :

— Tu peux prendre, il est mort.

Titubant, ivre de honte, cette fois, il courut vers la porte, et pendant qu'il s'écroulait dans la boue, sur l'autre côté du chemin, la petite famille entourait l'enfant mort cherchant le secours dont leurs âmes avaient besoin et souffrant par surcroît d'ignorer la prière.

Antoine André.

REVUE DE LA PRESSE

La revalorisation limitée

De *Petit Parisien* (M. JACQUES BAINVILLE) :

Pour cette raison, une revalorisation trop accentuée et trop rapide de notre monnaie pourrait devenir un mal au lieu d'un bien. C'est pourquoi la Banque de France a eu raison de la limiter et d'intervenir dans l'intérêt général. Car il tombe sous le sens qu'une crise trop grave des affaires, que du chômage, des faillites, sous prétexte d'un arrêt des cours, exercerait une influence funeste sur le rendement des contributions directes et indirectes. Le budget ne serait pas en défaut par excès des dépenses, mais par insuffisance des recettes.

Le Sénat qu'il faudrait

De *Journal* (M. CLÉMENT VAUTEL) :

Nous avons cependant encore des Français qui pourraient rendre aux autres lustre à ce Sénat en décadence. Pourquoi, au lendemain de la guerre qui, en dépit des sceptiques, a été victorieuse, n'avoir pas nommé des sénateurs inamovibles, choisis parmi les personnalités marquantes et utiles du pays ?

Le traité italo-allemand

De l'*Avenir* (M. S. DE CIVET) :

C'est uniquement pour nous, Français, que le traité italo-allemand est de fâcheux présage. Il n'aurait tenu qu'à un peu moins d'entêtement de notre ministère des Affaires étrangères que ce traité n'eût jamais été conclu.

Les colonies allemandes

De l'*Action française* (M. JACQUES BAINVILLE) :

Les établissements extra-européens de Guillaume II n'étaient pas des colonies de peuplement... C'étaient de simples points stratégiques destinés à contenir, par toute la surface du globe, le développement des forces militaires, navales, économiques et financières de la Germanie. Rendre des mandats coloniaux à l'Allemagne, c'est donc contribuer, non à la sauvegarder, démographiquement, mais à seconder ce qu'il y a de menaçant dans les virtualités de son énergique expansion.

Les dettes interalliées

Du *Quotidien* (M. PIERRE BERTRAND) :

Mais nous insisterons pour demander au gouvernement français et aux Chambres françaises de bien vouloir permettre aux Américains qui nous sont amis de faire chez eux notre propagande, et de ne pas leur couper tous moyens de servir notre cause par un ostracisme prématuré.

La situation extérieure

De l'*Intransigeant* (M. LÉON BAILBY) :

Par malheur, la situation extérieure est loin d'être aussi consolante que l'autre. C'est un fait qu'elle ne nous a apporté que des déceptions sombres. On peut revoir nos éphémérides : rien ne s'y inscrit que des concessions, des rétrogrations, des transactions.

UN OCTOGENAIRE
se laissait mourir de faim et de froid près d'un « magot » de 55000 francs

Orléans, 31 décembre. — Depuis quelques jours, les voisins de Mme Ve Doucet, 80 ans, 27, rue de Malakoff, à Orléans, étaient surpris de ne plus l'apercevoir. La police, avisée, trouva l'octogénaire mourant littéralement de faim et de froid.

Dans divers recoins de la pièce, le commissaire découvrit une somme de 55.000 francs, dont 15.000 francs en or et le reste en billets et en argent.

LA FIN D'UN VIEIL ARBRE

Toulon, 31 décembre. — A Méounes, l'administration a fait abattre un orme de près de trois cents ans qui ornait la place de la Mairie et que trois hommes ne pouvaient encercler de leurs bras. Il était célèbre en Provence et la société « Le Chêne », de Marseille, l'avait primé.

LES VICTIMES DU FROID

A Savrey (Saône-et-Loire), le nommé Bert, ouvrier de culture a été, par suite du froid, frappé de congestion en plein travail et a succombé. Il était âgé de 65 ans.

A Sennecey, le nommé Loriot, 83 ans, en traitement à l'Hospice, s'étant échappé en chemise de nuit, son cadavre a été retrouvé gelé le lendemain, sur la route.

758 PERSONNES TUÉES A NEW-YORK EN 1926 PAR L'ALCOOL DE CONTREBANDE

New-York, 31 décembre. — Les services prohibitionnistes viennent de publier une statistique établissant qu'en 1926, dans la seule ville de New-York, 758 personnes sont mortes, empoisonnées, pour avoir bu de l'alcool de contrebande.

L'ESPIONNAGE ALLEMAND
L'interrogatoire de l'ex-officier anglais Stranders

Paris, 31 décembre. — L'ex-officier anglais inculpé d'espionnage en France pour le compte de l'Allemagne, M. Vivian Stranders, a été interrogé cet après-midi, par M. Bacquart. L'inculpé a reconnu avoir transmis, au docteur Weber, des renseignements sur nos avions et leurs moteurs, ainsi que sur les autos-chenilles, mais ils n'avaient qu'un caractère commercial, nullement militaire et n'offraient rien de secret.

Dans le questionnaire que lui remet le docteur Weber, il lui était demandé des précisions sur les mitrailleuses d'avions. Il ne put envoyer que les détails sur leur emplacement, ainsi que chacun put le voir, au Salon de l'automobile.

M. Vivian Stranders a reconnu avoir reçu 1.500 marks du docteur Weber.

MORT DE M. VICTOR CHARBONNEL

Paris, 31 décembre. — On annonce la mort de M. Victor Charbonnel, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Né à Murat en 1863, M. Charbonnel avait fait ses études au séminaire de St-Sulpice, puis à l'Institut catholique. Il fut ordonné prêtre, mais se retira du clergé en 1897, devint rédacteur à « L'Eclair », fonda, en 1901, le journal « La Raison », puis dirigea « L'Action », de 1902 à 1904.

DEUX AMERICAINS ENLEVÉS PAR DES BANDITS AMERICAINS

Mexico, 31 décembre. — Deux Américains employés dans une grande mine britannique, près de Barral-Chihuahua, ont été enlevés mardi, dans la nuit, par des bandits mexicains, lesquels ont fait savoir qu'ils ne libéreraient leurs deux prisonniers que contre une forte rançon.

L'ambassade des Etats-Unis a fait d'énergiques représentations au Gouvernement mexicain.

DEUX ENFANTS BRULÉS PAR DE L'EAU BOUILLANTE
L'un est mort

Bourg, 31 décembre. — Pendant que les époux Brutsch, de Bourg, donnaient des soins au bétail, les deux enfants renversèrent une marmite d'eau bouillante. Le plus jeune, âgé de 16 mois, est mort des suites de ses brûlures. L'aîné, âgé de 5 ans, a été gravement brûlé.

LE PAPE BENIT 5.000 JEUNES PÈLERINS DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Rome, 31 décembre. — Le Pape a reçu 5.000 jeunes gens venus de différentes régions de l'Italie et des pays étrangers les plus lointains pour assister aux fêtes du centenaire de saint Louis de Gonzague. Parmi ces jeunes gens figurent 160 étudiants français.

Le Pape a prononcé un discours et a donné sa bénédiction.

Trente volumes, contenant plusieurs millions de signatures de jeunes catholiques, ont été présentés au Pape.

Epilogue d'un grave accident près de Rang-du-Fliers

Le Tribunal correctionnel d'Abbeville a condamné un automobiliste, M. Pierre Dumoulin, propriétaire au Crotoy qui, en juillet dernier, avait provoqué un grave accident sur la route du Crotoy, à Rang-du-Fliers, à 3 mois de prison, 600 fr. d'amende et 135.000 francs de dommages-intérêts.

Barrant le passage à une autre automobile conduite par M. Jondet, garagiste à Merlimont, M. Pierre Dumoulin avait déterminé un capotage de cette seconde voiture et M. Jondet avait été tué ainsi que Mme Lettue, 43 ans, habitant Paris.

Deux autres voyageuses, également originaires de Paris, avaient été blessées.

M. Dumoulin avait pris la fuite après l'accident.

PETITES NOUVELLES

— La statistique de l'état-civil de Marseille pendant 1926, fait ressortir les chiffres suivants : Naissances, 11.331; décès, 11.488; mariages, 5.668; divorces, 398. Il y a donc plus de décès que de naissances.

— L'Officiel publie la codification des textes législatifs concernant les douanes.

— A Sommières (Gard), un incendie d'une grande violence a détruit une fabrique de tissus de coton. Les dégâts dépassent un million. Par suite du sinistre, une centaine d'ouvrières sont réduites au chômage.

— A Marseille ont eu lieu, aux frais de la ville, les obsèques d'un marin, Guillaume Gorlier, mort victime de son dévouement, qui se jeta à la mer pour tenter de sauver une jeune fille qui, volontairement, s'était précipitée dans l'eau.

— A Paris, des malfaiteurs se sont introduits, au cours de la nuit, dans l'appartement de M. Paul, directeur des chemins de fer du Midi, boulevard Péreire. De nombreux objets ont été dérobés.

— Au Maroc, le Journal Officiel publie un « dahir » suspendant l'application du régime de la licence pour les exportations de céréales, de bovins, d'ovins et d'huiles.

— On annonce la mort, à l'âge de 60 ans, de notre confrère, Léon Périgaud, rédacteur à l'« Echo de Paris », président de l'Association des informateurs judiciaires. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

— En Alaska, le volcan Makushin est en éruption. Le village de Makushin est en danger.

— Au Caire, Mohamed Fouad Ali, condamné à mort pour le meurtre du sardar Sir Lee Stack, en 1924, a été exécuté au Caire.

Aurons-nous une grève des tramways de Lille et sa banlieue ?

Après la grève des tramways de Lille et sa banlieue, qui sévit durant de longues semaines, il avait été convenu entre la Compagnie et le Syndicat des Employés, qu'une révision des salaires pourrait intervenir les 1er décembre et 1er juin, soit, à la fin de chaque semestre.

Le Syndicat des Employés demanda le 1er décembre une révision, que la Compagnie ne jugea pas opportun d'accorder.

Jeudi, les agents de la Compagnie avaient décidé de réitérer leur demande, mais ils reçurent la même réponse.

Vendredi, le directeur et les représentants du personnel ont été reçus tour à tour par M. Grimpret, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées du département.

Au cours de la réunion, M. Grimpret a insisté auprès des employés pour qu'ils ajournent toute décision de grève et qu'ils patientent une huitaine de jours.

Les représentants de la Compagnie déclarèrent que le Conseil d'administration de la Compagnie n'aurait pas eu le temps matériel suffisant pour examiner les desiderata du personnel.

M. Lecomte demanda alors à M. Grimpret si les employés pouvaient compter obtenir satisfaction dans la huitaine. Mais l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ne put leur donner pareille assurance.

Finalement, un peu avant 18 h., il fut entendu que les représentants de la Compagnie recevraient rue Auber, à 18 h. 30, ceux du personnel.

Enfin, il était décidé qu'une assemblée générale du personnel aurait lieu, le samedi 1er janvier à 1 heure du matin, à la Bourse du Travail. Cette assemblée décidera de l'attitude des employés de tramway.

La grève sera-t-elle décidée pour le jour de l'an ?

EXPLOITS ET RUSES DE REPORTERS

Un de nos confrères, André Charpentier, vient de raconter quelques exploits et ruses de reporters :

On apprend qu'un jour de 1er mai, trois journalistes se firent arrêter pour recueillir, au commissariat même, des témoignages importants ; que, lors du crime du square La Bruyère, Manetier, simple rédacteur, fut pris pour le juge d'instruction, ce qui lui permit d'avoir des tuyaux de première main sur l'affaire Bessarabo ; que Georges Martin put avoir un entretien avec Anatole France, grâce à des couteaux à dessert que le maître avait oubliés à La Béchellerie et qu'il lui rapporta à la villa Saïd ; que Dumas-Vorzet obtint des détails curieux sur l'affaire Stenheil en simulant un rhume et en gagnant l'estime de la cuisinière Mariette par des compliments mérités ; que Georges de Labruyère parvint à suivre, en dépit de tous, l'affaire de « Madame Cent-Kilos » en se faisant nommer tuteur des enfants de la mégère ; que Henri Christian se jeta dans la Seine, du pont de la Tournelle, uniquement pour vérifier les aptitudes des chiens sauveteurs de la brigade fluviale ; que lui-même se glissa dans un sarcophage du Louvre, afin de stigmatiser la façon lamentable dont était alors assurée la surveillance de nos trésors nationaux ; que Georges Daniel se déguisa en cocher de fiacre et en gardien de la paix pour puiser la matière de reportages éclatants.

Mais l'histoire la plus étrange est celle de Charles Brannes, rédacteur à *La Presse*. Lors des funérailles de Béranger, Charles Brannes avait pu se glisser dans les rangs de la famille. Il avait noté tous les discours. Le journal paraissait dans deux heures. Brannes, coincé par le service d'ordre, n'put franchir les portes du Père-Lachaise. Il s'arrachait les cheveux. Pensez donc ! sa copie ne parviendrait jamais en temps voulu !

Soudain, il aperçut le corbillard qui, vide de son cercueil, prenait le chemin d'une porte latérale. Brannes se glissa sous le drap funéraire et sortit ainsi de la nécropole. Une fois dans la rue, il sauta à terre. Une passante, à ce spectacle fantastique, s'effondra sur le trottoir en se signant :

— Sainte Madone ! Un mort qui ressuscite !

Brannes put arriver à son journal avant le tirage. Mais l'aventure fit un bruit de tous les diables. Un rapport fut adressé à la préfecture de police. Dans les parages du cimetière, il y a encore de très vieilles gens qui content cette histoire macabre.

LES AUTONOMISTES ALSACIENS

Strasbourg, 31 décembre. — Le président du Conseil ayant fait connaître qu'il était prêt à examiner la question d'un retrait des sanctions si les fonctionnaires signataires du manifeste autonomiste faisaient une déclaration de loyalisme français, les signataires en cause ont transmis à Paris une déclaration en ce sens.

"Coin du Broutteux"

LES GINS POLIS

Rapport à les conférences qu'in a fait à Roubaix sus la politesse, y n'meestirot po que j'rincente min p'tit chapite sus les gins polis.

Souvintes fos, in attind dire : j'ai vu Madame Machin ou ben Madame Chose, cha ch'est ête polie ! Et s'n'homme y est aimable comme inne porte d'prijon !

V'là des gins qui s'font inne méchante réputation, y pass'tent pou d'z'ours, pou des gins mal élevés, comme si qui in couteot pus que d'ête jovial, amiteux, inveuc tertous et s'femme !

Min copagnon Nadaud y dijot : Ch'est si bop d'être bon ! Mi j'diros ben : Ch'est si aimable d'ête aimable !

J'ai souvenance d'avoir lu cha chi sur in vi life tout musi : s'il est fort excusable de ne point être beau, élégant, spirituel, il n'est point permis de ne pas être aimable.

Et, inter nous, y n'faut po toudis avoir été échégnié vin l'incours d'inne duchesse pour ête poli. Et j'connos ben des vissés familles d'ovris d'Tourco que l'z'afants y sont comme leus parents ben serviables et ben honnêtes !

Ben du contraire, in vot acore souvint des gins ben écolés qui n'connoittent po la politesse ; in dirot, même, qui n'saittent po quo qu'ch'est.

Cha m'rappelle l'plan qui a inne fos arrivé à Monsieur Félix Faure qui n'étot po acore, adan, Président d'la République.

Inne fos qui chassot à Rambouillet inveuc Monsi de Montebello, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, y abat in faisan. Au momint qui allot pou li ramasser in paysan fait passer s'carette sus l'faisan qui est tout épouti !

— Comme c'est malin ! y dit Monsi Félix Faure.

— J'fais à m'mote, y répond l'paysan in traitant l'cacheu d'tous les noms du monte. Et y finit pa dire : Je m'fiche ben mal de vous ; j'sus l'Maire de m'n'indrot.

Cha ch'est l'fait d'in paysan, quo que Maire de... je n'sais po d'u, y a été fort malhonnête.

Inne autre histoire ch'est celle de c'Monsi qui s'présinte vin l'bureau d'in receveur.

Au d'but d'in bon momint qui jotchot y dit :

— Monsieur, il y a si longtemps que j'attends, pourriez-vous me dire quand je serai payé ?

— Je n'en sais rien, y répond l'auto.

— Monsieur, voyez mes titres, je les ai apportés... Vous m'obligeriez de les regarder.

— Allez au diable, vous et vos titres, vous serez payé avec les autres.

— Monsieur, je suis fâché de vous ennuyer.

— Il ne faut ennuyer personne.

— Monsieur, je ne vous demande que de jeter un coup d'œil sur cette carte.

Ah ! mais, à peine que l'ante a wetti qui vot d'sus : Président de la Cour des Comptes.....

V'là l'mahonnête qui manque d'perte ses connaissances, y tronne et n'sait pus overre s'bouque pou dire :

— Monsieur le Président, je vous demande mille pardons... Je n'avais pas l'honneur de vous connaître... Je....

— Vous êtes un impoli, y répond l'Président ; il ne s'agit pas de moi ; je vous pardonne, mais j'ai pu me rendre compte de la manière indigne dont vous usez avec les personnes qui ont affaire à vous. Prenez garde s'il me revient encore une plainte sur votre compte je vous feraï perdre un état que vous remplissez si mal.

Ch'est pou vous dire que viu tous les rangs d'la société y a d'z'impolis.

Y n'd'a acore inne aute sorte, ch'est les mal élevés, des grossis personnaches qu'in appelle, ou ben des sansgêne. Rapport à chés ti chiles j'ai souvenance de Monsi et Madame Brindagache qui z'étottent in d'allés rester à la campane.

Inter nous, cha a toudis été leu plaiji d'avoir inne majon d'campane (un château, comme il l'dit Madame in faijant inne bouque in p'tit tro d'chuket).

— Oh ! là, là, qui dijet Monsi Brindagache, in roulant ses poches sus sin vinte. Moi, mon rêve c'est la vie champête... des bosquets... des parcs... des plouses ! le grand air pur !... oh !

— Et moi, ill' répondot Madame, d'inne petite voisse comme inne flûte, j'adore une villa coquette, entourée d'une pièce d'eau... de mon salon une vue sur les vallées... les côteaux... les jolis agneaux paissant le... je ne sais quoi de pittoresque... le, la, ouh ! ouh !

A la fin des fins y l'ont leu campane et j'vous asseure que si y a deux créatures qui s'imbêtent sus la terre ch'est ben l'ménache de Brindagache.

L'aute jour, Monsi vot arriver inveuc des valisses, des bagaches d'tous les sortes in andividu qui li saute au cou in dijant :

— Ah ! mon cher ami, mon camarade, mon cher petit Totor comme nous t'appellions à la pension, je viens passer une saison avec toi... Oh ! mon ami, combien je suis heureux de te revoir. Et ta Dame, ta chère épouse ?

— Bé... elle doit être au salon.

— Présente-moi, cher Totor, présente-lui ton ami Fleur Despois.

Et v'là min Fleur Despois qui s'installe à l'majon d'campane de n'n'amisse Brindagache et n'parle pus d'alu d'aller. Y va pêcher sus l'piche d'eau, y va chasser l'liève et l'pétrix ; y fait juste propé l'même que si qui étrot à s'majon.

Monsi Brindagache cha l'imbête ; s'femme ill' dit que si y n's'in va po ill' le va j'ter sus l'quemin.

A continuer ch'est des disputes pou mon honume qui n'parle jamais d's'in d'aller.

Ala fin du conte, Monsi Brindagache, y dit à s'femme :

— J'ai réfléchi ; ce soir tu nous feras la soupe comme d'habitude ; à la première cuillerée, je dirai qu'elle est trop salée, toi tu répondras qu'elle ne l'est pas assez. Nous demanderons l'avis de Fleur Despois, s'il me donne tort, je le mets à la porte, si c'est à toi qu'il donne tort, tu le prieras poliment de s'en aller.

V'là qu'au soir in apporte l'soupe :

— Est-il permis, y dit Monsi Brindagache, de servir de la soupe pareille. Elle vous emporte la bouche tellement elle est salée.... bouh !

— Elle n'est pas salée assez, ill' répond Madame, la preuve c'est que je remets du sel.

— Comment pas salée, y dit Monsi, mais ta cuisinière a fait tomber la salière dans la soupe... c'est de la saleté !

— En voilà des contes !! répond Madame... Tu ne sais que faire pour me chagriner.

— Enfin, voyons, Fleur Despois, est-ce que cette soupe est trop salée, oui ou non ?

— Bé... salée ou pas salée... peuh ! ça m'est égal... je ne voudrais pas m'amuser à me brouiller avec l'un de vous deux... pour ciuq à six semaines que j'ai encore à rester ici... comprenez ?

Jules WATTEEUW.

LA LIGNE DE CHEMIN DE FER DON-FROMELLES CONTINUERA A ÊTRE EXPLOITÉE

La Société générale des Chemins de fer économiques informe le public que par décision de l'administration supérieure, la fermeture de la ligne Don-Fromelles, annoncée pour le 1er janvier, est rapportée.

L'exploitation de la ligne continuera à être assurée jusqu'à nouvel avis.

L'emprunt départemental pour la reconstitution du Nord
La souscription est ouverte

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'émission de la deuxième tranche de l'emprunt départemental du Nord en faveur de la reconstitution immobilière, est commencée.

Les bons sont émis à 430 fr. et sont remboursables à 500 fr., en 15 ans : les tirages au sort annuels commenceront dès la première année : le premier remboursement aura lieu, en effet, le 15 septembre 1927. Ils rapportent un intérêt annuel fixe de 35 fr., nets de tous impôts.

Le prix de la chope à Lille

Le Syndicat des Brasseurs de Lille, dans une note qu'il nous fait parvenir, nous déclare qu'il ne peut être question actuellement d'une diminution du prix de la bière. La réduction des droits de fabrication des bières ne peut compenser, nous écrit-il, l'augmentation des salaires accordés récemment au personnel et les prix des matières premières du début de la campagne.

Le Syndicat des Brasseurs renonce à la hausse de 10 fr. à l'hectolitre, dont il avait avisé le Syndicat des débitants et qui devait entrer en vigueur le 1er janvier.

Après le vol au mandat-poste à Wattrelos
L'Administration des P.T.T. réclame au postier Lavallée la restitution des 41.000 fr.

On se rappelle que Marcel Lavallée, postier, à Tourcoing, inculpé d'avoir touché indûment un mandat de 41.000 francs, à Wattrelos, a été acquitté le 25 octobre dernier par la Cour d'assises du Nord qui, à l'issue de sa session, le 30 octobre, débouta l'Etat de sa demande de remboursement par Lavallée des 41.000 francs, escroqués à son préjudice.

Malgré cet arrêt, l'Administration des P.T.T. se basant sur la rédaction d'un papier qu'au cours de l'instruction Lavallée libella et signa, se retourne aujourd'hui vers l'inculpé et lui réclame les 41.000 francs. En effet, l'inculpé avait écrit : « Je veux bien rembourser la somme de 41.000 fr., montant d'un mandat touché à Wattrelos dans un moment d'oubli. »

Or, ici se pose pour Lavallée un dilemne angoissant. S'il rembourse les 41.000 francs, c'est qu'il se déclare réellement coupable, et de ce fait l'action de la justice peut se mettre en mouvement. S'il refuse, au contraire, l'Administration peut le poursuivre en violation d'un engagement de paiement des 41.000 francs escroqués.

On ne sait encore quelle suite comportera cette affaire.

LES GRÈVES
LA FIN DE LA GRÈVE DES TAXIS VERTS A LILLE

La grève des chauffeurs de taxis verts, qui a commencé au novembre dernier, est terminée.

Le service reprendra à partir d'aujourd'hui 1er janvier, dès le matin, et sera intensifié dans le courant la journée du fur et à mesure de la mise en ordre de marche des voitures.

UNE LETTRE PASTORALE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

« La Semaine Religieuse » de Cambrai publie le texte de la lettre pastorale que Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion du renouvellement de l'année.

Mgr Chollet rappelle les difficultés de reconstruction des églises et de réorganisation religieuse dans le diocèse.

Dans la dernière partie de la lettre, Mgr Chollet insiste sur la menace de l'école unique et indique ce qu'il faut penser de ce projet dont les lignes se dessinent chaque jour davantage et dont les visées se précisent, tant au point de vue de la fusion des diverses écoles, compromettant la formation intellectuelle française.

SOUSCRIPTIONS
POUR LE MONUMENT DU KEMMEL
recueillies par le Comité provisoire

M. Auguste Potié, sénateur, maire d'Haubourdin, 100 fr. ; M. Pierre Delfortrie, industriel, Haubourdin, 100 fr. ; M. Eugène Brabant, industriel, adjoint au maire d'Haubourdin, 100 fr. ; M. Lucien Crépy, conseiller général, ancien président du Tribunal de commerce de Lille, 200 fr. ; M. René Faure, conseiller général, Cassel, 100 fr. ; La Compagnie l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, 200 fr. ; M. Paul Maurin, directeur de la Société Eclairicité et Gaz du Nord, 200 fr. ; M. Georges Bourgeois, expert-expropriations, Paris, 100 fr. ; Me Georges Soland, avocat, Douai, Paris, 100 fr. ; Me Georges Soland, avocat, Douai, 200 fr. ; Me Henry Legrand, avoué, Douai, 100 fr. ; Me Louis Regnault, avocat, Lille, 50 fr. ; M. le docteur Detroy, Lille, 10 fr. ; Me Dumont, avoué, Hazebrouck, 20 fr. ; M. René Julien, directeur d'usine, Loos, 20 fr. ; M. Douez, ancien commissaire de police, Lille, 5 fr. ; M. Hubert Seynaeve, négociant en quincaillerie, Lille, 25 fr. ; Me Hillairet, avocat, Lille, 5 fr. ; Me Gobert, avocat, Lille, 10 fr. ; Me Fernand Lefèvre, avocat, Lille, 10 fr. ; Me Waymel, huissier, Lille, 10 fr. ; M. le général Félineau, 10 fr. ; M. le colonel Joly, 10 fr. ; M. le commandant Mazin, 10 fr. Total des six premières listes, 52.720 fr. 15.

Total des sept premières listes, 54.434 fr. 15.

PETITE CORRESPONDANCE

..E. S. S. — Dans l'état actuel de la législation, pas de révision possible, le bail étant postérieur au 24 octobre 1919 et sa durée ne pouvant être abrégée que par le locataire seulement. —— Pauvre Belge. — Voilà le danger : d'appliquer à votre cas des réponses que nous faisons dans notre chronique pour d'autres personnes. Nous maintenons qu'il importe peu qu'un locataire soit Belge quand il a des enfants Français. C'est l'article 4 paragraphe 1er de la loi du 1er avril 1926 pour les maisons d'habitation et l'article 19 de la loi du 30 juin 1926 pour les maisons de commerce. Si le juge de paix en a décidé autrement, c'est ou bien que vous ne lui avez pas exposé votre situation, ou bien qu'il a statué avant le 1er avril 1926. —— Raymond de Pennafort. — Il peut vous demander un loyer de 47 fr. 15 auquel il peut ajouter soit la différence entre les contributions actuelles et celles de 1914, à l'exception de l'impôt sur le revenu de la propriété foncière, soit, s'il est d'accord avec vous, une augmentation de 15 %. L'action en réduction doit être intentée dans les six mois de l'augmentation illicite. —— Mussolini. — Si le jugement ne s'est pas borné à indiquer le chiffre et s'il vous confère expressément une prorogation jusqu'en 1931, il est probable que vous d'aurez pas à craindre une demande de reprise du nouveau propriétaire. —— J. L. G. 25. — Taux limite dans votre cas, 41 fr. plus la différence des contributions ou le forfait de 15 % vise plus haut dans notre réponse à « Raymond de Pennafort ».

M. B. 5. — Pensez-vous qu'un tribunal estimerait qu'il y a lieu à résiliation d'un bail ou d'une prorogation parce qu'un sur locataire a perdu une clef ? Cela ne vaut pas dire que vous ne puissiez en aucun cas reprendre l'immeuble pour l'habiter vous-même. —— D. I. A. 67. — Le loi n'a pas fixé de chiffre pour le loyer des logements commerciaux. Ils fixent de désaccord, ou s'en rapporte à des arbitres, qui statuent en tenant compte des circonstances de fait et de la situation économique. En ce qui concerne les réparations, vous ne pouvez pas retirer votre loyer jusqu'à ce qu'elles soient exécutées. Vous pouvez simplement assigner le propriétaire en, toutefois, il s'agit de réparations lui incombant de par la loi ou de par les conventions. —— Un ennuyé. — 1. Vous n'indiquez pas qu'actuellement, il n'est plus nécessaire de donner congé par écrit puisqu'on n'est plus obligé de porter la mention de 20 jours pendant lesquels le locataire devait, auparavant, faire la demande de prorogation. Puisque vous n'avez jamais prorogé et que vous êtes locataire d'avant-guerre, faites, dès maintenant une demande de prorogation en vertu de la loi du 9 mars 1918. Pour cela adressez-vous à un huissier et surtout indiquez-lui bien qu'il s'agit d'une prorogation de la loi du 9 mars 1918 ; 2. Votre état de santé est absolument indifférent en ce qui concerne ce genre de prorogation ; 3. Non ; si vraiment vous avez encore droit à votre première prorogation de locataire d'avant-guerre, le propriétaire, pour aucun motif, ne pourra reprendre sa maison. —— Tourcoing 18. — A notre avis, on ne peut pas vous en faire grief surtout si votre nouveau mari, bien que propriétaire de plusieurs maisons, n'est pas actuellement logé dans une maison lui appartenant. Cependant, nous ne pouvons vous donner une réponse ferme. —— A. W. — Votre demande est absolument incompréhensible. Vous nous dites que l'année dernière votre salaire était de 8.500 fr., mais que depuis vous avez quitté votre emploi pour en prendre un autre qui ne vous rapporte que 1872 fr. C'est certainement une erreur. N'avez-vous pas voulu dire par moi. —— Z. C. 116. — Aux termes de l'article 671 du Code Civil, si le mur n'est pas mitoyen le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers. En ce qui concerne la distance pour les plantations elle est, lorsqu'il n'y a aucun règlement, ni aucun usage sur ce point, de deux mètres de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et d'un demi-mètre pour les autres plantations.

DERNIÈRE HEURE

LA NOTE FRANÇAISE sur le mémorandum britannique à propos de la Chine

Londres, 31 décembre. — Les vues françaises sur les propositions contenues dans le mémorandum britannique sur la Chine, qui ont été exposées mercredi matin par M. de Fleuriau au ministère anglais des Affaires étrangères, ont été confirmées dans une note communiquée l'après-midi du même jour par l'ambassade de France à Sir Willesley, sous-secrétaire d'Etat adjoint au ministère des Affaires étrangères. Ce dernier étudie la note française.

Les réponses des autres puissances ne sont pas encore toutes parvenues à Londres, mais on a des raisons de croire qu'elles sont en route.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES
Un appel de l'Alliance Démocratique

Paris, 31 décembre. — L'Alliance Démocratique adresse aux délégués sénatoriaux un appel en faveur de l'union nationale.

Nous en extrayons le passage suivant :

Deux politiques se dressent en face l'une de l'autre : d'un côté, la politique de progrès dans l'ordre, de la discipline nationale, de l'obéissance aux lois, du respect des contrats. C'est cette politique qui seule peut restaurer définitivement la confiance et assurer le relèvement du pays ; c'est la nôtre.

En face, la politique de complaisance à l'égard des indisciplinés et des révoltés, qui, de concession en concession, nous conduirait à l'effondrement des principes qui sont la base même de la Société. Dès maintenant, les éléments révolutionnaires qui prétendent diriger les syndicats de fonctionnaires se mettent en ligne des mêmes de la Nation les cadres de la Bureaucratie !

Que penser, d'autre part, des alliances, directes ou indirectes, avec les socialistes révolutionnaires, et même avec les communistes, qui gênent la Patrie et faisaient hier ouvertement des vœux pour le succès de l'ennemi ?

Aucune hésitation n'est possible.

Union nationale ou désorganisation nationale.

Progrès légal ou révolution.

M. Ruotte et les décorations
Nouvelles dénonciations

Paris, 31 décembre. — La lettre où M. Ruotte dénonce à la justice les nominations qu'il estime scandaleuses de vingt candidats à la Légion d'honneur, est parvenue ce soir au juge d'instruction, M. Bacquart.

Ses termes confirment ce que nous avons dit à ce sujet et ne mentionnent pas si les nominations ont été accompagnées de versements d'argent.

M. Ruotte demande seulement à être confronté avec M. Charmeil, directeur du ministère du Commerce.

Cette dénonciation a été transmise au procureur de la République et le Parquet va ouvrir une enquête officieuse sur les faits signalés par M. Ruotte qui, pour l'instant, n'entrent pas dans le cadre de l'information en cours.

LE CHOMAGE EN FRANCE

Paris, 31 décembre. — Le ministère du Travail publie la statistique du chômage en France à la date du 30 décembre. Il en résulte une augmentation appréciable du nombre des chômeurs secourus durant la dernière semaine.

D'après les renseignements reçus le 30 décembre, 8 fonds de chômage départementaux (sur 31) et 41 fonds municipaux (sur 233) fonctionnent.

Le nombre des chômeurs secourus est de 13.072, dont 9.469 hommes et 3.603 femmes. Il a donc doublé, puisque, la semaine précédente, le nombre des chômeurs bénéficiaires d'allocations était de 6.703 (4.609 hommes et 2.094 femmes).

LA REVISION DES SOLDES MILITAIRES

Paris, 31 décembre. — Les ministres de la Guerre, de la Marine et des Colonies se sont mis d'accord avec le Président du Conseil, ministre des Finances, sur les modalités d'application aux personnels militaires, des dispositions de la loi du 3 août 1926 concernant le triplement des soldes antérieures à 1919 et l'ajustement des charges militaires.

Les décrets d'application vont être établis, sans délai. Les nouveaux tarifs seront mis en vigueur, pour les paiements de la fin janvier, avec effet rétroactif du 1er août 1926.

DANS L'ARMÉE

Paris, 31 décembre. — Les officiers généraux dont les noms suivent, sont placés dans la section de réserve de l'état-major général de l'armée à compter du 31 décembre 1926 :

Le général de division Martin, commandant le 16e C.A. ; le général de brigade Dessens, disponible. A compte du 1er janvier 1927 : le général de division Crasson-Duplessis, commandant supérieur du génie au Maroc.

A LA COMÉDIE FRANÇAISE

Paris, 31 décembre. — M. Herriot a signé aujourd'hui une série d'arrêtés concernant la Comédie Française, et qui paraîtront samedi au « Journal Officiel ».

Le premier arrêté maintient, pour 1927, les sociétaires qui ont plus de 20 ans de services et notamment Mme Marie Lecomte.

En ce qui concerne M. Silvain, l'arrêté le maintient dans la Société des comédiens français, pour l'année 1927 et la part rendue disponible par la mise à la retraite de Mme Segond-Weber, est attribuée à M. Silvain, réintégré dans la société.

Pour répondre aux vœux du Comité, le ministre a décidé de procéder à une nouvelle répartition des parts en accordant un certain nombre d'augmentations, notamment à MM. Denis D'Inès, Desjardins, Granval, Montesuis, Fresnay, Hervé et à Mmes Madeleine Roch, Berthe Bovy, Gabrielle Robinne, Celonne Romano.

M. Luguet, nommé sociétaire, reçoit trois douzièmes et demi.

POUR L'ŒUVRE FRANÇAISE DES CONGRÉGATIONS

Paris, 31 décembre. — Il vient d'être adressé à la lettre des universitaires et des intellectuels demandant à M. Poincaré de rendre aux congrégations le droit d'avoir, pour leur recrutement, des noviciats en France, le Conseil de l'Alliance Française vient de voter une motion donnant son adhésion pleine et entière à l'adresse des universitaires français récemment publiée.

LES COURSES AUTOMOBILES
L'ancien record battu

Paris, 31 décembre. — Eldridge, sur voiture Miller, 2 litres, 8 cylindres, a battu aujourd'hui, au cours d'une tentative effectuée à l'autodrome de Linas-Montlhéry, les records du monde de 100 km., 100 milles et de l'heure.

Voici les temps réalisés :

Les 100 km. en 29' 22" 17/100 (Moyenne horaire : 204 km. 298 m.) ; les 100 milles en 47' 10" 51/100 (Moyenne horaire : 204 km. 684 m.) ; l'heure avec 203 km. 725 m. (Record du monde).

L'ancien record de l'heure était détenu par Parry Thomas, avec 195 km. 880 m.

LE PORTUGAL A CONCLU UN ACCORD AVEC L'ANGLETERRE AU SUJET DE SES DETTES DE GUERRE

Londres, 31 décembre. — Le chancelier de l'Echiquier et le ministre des Affaires étrangères du Portugal ont signé un accord pour la consolidation de la dette de guerre du Portugal envers l'Angleterre.

La période d'amortissement est de 62 années. Les annuités seront de 725.000 livres sterling en 1926, 250.000 livres sterling en 1927, 300.000 en 1928, 350.000 de